

## L'uranium un minerai contre-culturel;

### Pour un moratoire permanent sur l'ensemble de la filière uranifère au Québec

J'aimerais aborder avec vous certains problèmes culturels qui compromettent notre sécurité et notre "vivre ensemble". Au-delà de l'absence d'une maîtrise scientifique totale sur l'ensemble de la filière uranifère de l'exploration à la gestion des déchets, force est de constater de sérieuses dérives au niveau de l'encadrement de ce minerai particulier.

#### Le profit au détriment de la sécurité et de la paix

Le cas de SNC-Lavalin :

La vente d'Énergie atomique du Canada, société fédérale, à des intérêts privés soulève plusieurs questions de sécurité associée à l'utilisation de l'uranium. Le fédéral a vendu EACL à **SNC-Lavalin**, pour une bouchée de pain, et cela sans la gestion des déchets radioactifs. On privatise les profits et on socialise la poubelle radioactive. EACL, alors qu'elle était sous l'égide gouvernementale, a déjà fait des pots-de-vin pour la vente de réacteurs à l'étranger. Cette pratique est utilisée aussi par la firme SNC-Lavalin. Toutefois, les risques encourus sont plus grands aujourd'hui. Je dénonce vivement que le brevet technologique nucléaire Candu soit maintenant la propriété de SNC-Lavalin; producteur d'armement; compagnie reconnue pour sa corruption; entretenant des liens avec des régimes dictatoriaux et totalitaires; ayant aujourd'hui comme PDG, Robert G. Card, ancien secrétaire d'État américain pour l'énergie (alors que l'on sait que les guerres menées par les Américains, le sont généralement pour l'énergie et les ressources naturelles); même le siège social de SNC-Lavalin, situé le boulevard René-Lévesque à Montréal, est carrément sous la jupe du consulat américain. Il y a une dynamique oligarchique malsaine qui n'a pas lieu d'être dans une filière aussi sensible que le nucléaire. C'est inconcevable que SNC-Lavalin détienne le brevet nucléaire Candu. Et d'autant plus inconcevable qu'on lui fournisse de l'uranium.

Une autre entreprise Areva, compagnie française, détient des « claims » d'uranium au Québec. La France est l'un des grands utilisateurs de nucléaire. Pourtant ce pays a imposé un moratoire sur l'uranium. Pourquoi le Québec, qui a décidé de se sortir du nucléaire, s'empêtrerait dans la toxicité de l'uranium pour nos cousins français qui sont à la remorque des changements énergétiques? Je n'ai pas le goût de m'empoisonner ou de condamner des territoires pour des millénaires pour allumer une lumière outre-Atlantique à des individus qui se refusent à changer

d'« ère » et d'« air ». Pourquoi la France tolère-t-elle que ses compagnies fassent ailleurs ce qu'elles ne peuvent faire chez elle?

### **Quand la politique fédérale et ses institutions menacent la sécurité et la paix**

Le **gouvernement canadien** a une longue feuille de route démontrant, non pas son irresponsabilité, mais sa complicité dans la prolifération nucléaire. Le réacteur canadien, le Candu, a, on le sait, la particularité de faciliter l'accès à l'armement nucléaire. La bombe « indienne » et ensuite la bombe « islamique », sobriquet donné par le Pakistan à cette mortifère création, ont toutes 2 profité de la technologie nucléaire *Candu*. Alors que les tensions nucléaires persistent entre les 2 voisins, le gouvernement conservateur canadien a levé les sanctions pour permettre l'exportation d'uranium à l'Inde ainsi qu'à la Chine. L'Iran est un autre pays qui fut épaulé par l'État canadien. Le gouvernement applique une **politique étrangère incohérente** et dangereuse selon moi. Comment les conservateurs peuvent-ils se faire justiciers nucléaires et menacer l'Iran, alors que l'Inde, ce pays sous hautes tensions avec ses voisins, n'a jamais signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou d'interdiction des essais. L'Iran, contrairement à l'Inde, n'a jamais fait sauter de bombes atomiques. Comment s'assurer que ces accords et l'uranium québécois serviront à des **fins civiles**? De la mine à la pluie radioactive, il n'y a qu'un pas que l'« humanerie » franchit trop souvent.

Dans la Presse canadienne après l'accord entre l'Inde et le Canada on pose la question :

*« Qu'est-ce qui a changé depuis deux ans, alors que les préoccupations au sujet des garanties de sécurité relatives aux armes nucléaires avaient bloqué les pourparlers? Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui pour qu'après 2 ans, et même plus de quarante ans, le Canada modifie ainsi sa politique étrangère avec l'Inde? »*

*Selon le directeur de l'Institut sur les politiques énergétiques et environnementales de l'Université Queen's, à Kingston en Ontario, Warren Mabee affirme ne pas savoir ce qui s'est passé. Il est apparu mardi que le Canada n'a pas obtenu tous les pouvoirs de surveillance qu'il demandait initialement afin d'être en mesure de retracer l'utilisation de l'uranium canadien une fois celui-ci arrivé en Inde. Au lieu de cela, l'accord assure que les matériaux seront seulement envoyés vers des « installations soumises à des mesures de contrôle appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) », selon un document de référence. « Nous ne supervisons pas, nous allons recevoir ces garanties de l'AIEA », a déclaré un porte-parole de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Aurèle Gervais, dans une entrevue accordée à La Presse canadienne. »*

Selon Cesar Jaramillo, spécialiste du désarmement nucléaire chez Project Ploughshares :  
(...)«L'uranium importé (du Canada) pour les besoins civils peut permettre au pays de consacrer davantage d'uranium d'autre provenance pour l'armée».

La CCSN est aujourd'hui reléguée à un rôle bureaucratique, en attente de l'information de l'Agence internationale d'énergie atomique. À la lumière de cette entente, comment le Canada, par l'entremise de la CCSN, peut-il assurer la traçabilité? Faut-il rappeler que la CCSN a elle-même déjà oublié du césium-137, produit hautement radioactif, dans un lieu public à Ottawa après une présentation.(1)

Le Canada exporte aux États-Unis, certains de ses « déchets » pouvant être réutilisés à des fins militaires. Au-delà des bombes atomiques, plus récemment, l'armée canadienne a admis avoir transporté des armes à l'uranium appauvri lors de la guerre en Irak. D'ailleurs, l'armée canadienne admet un cas de soldat contaminé à l'uranium appauvri lors de cette guerre. L'armée canadienne admet du bout des lèvres qu'il est possible qu'il y ait eu d'autres utilisations lors de missions secrètes, mais ces informations demeurent, pour l'instant, classées confidentielles. Dans un document du parlement canadien, on y révèle que « Le département des Anciens combattants des États-Unis, Département de la défense, possède un programme de surveillance médicale continue des vétérans de la Guerre du Golfe de 1990-1991 impliqués dans des incidents de « tirs amis ». Les tissus mous de certains vétérans renferment des fragments d'uranium appauvri et jusqu'ici, ces derniers continuent d'excréter dans l'urine des niveaux importants d'uranium. »(2)Plusieurs soldats canadiens tentent toujours de trouver justice des suites de leur exposition à l'uranium appauvri. Le cas du soldat Lacoste, qui de retour de mission a fait une grève de la faim à Québec pour obtenir des soins, en est un exemple éloquent.

Je me permets ici de vous partager une **lettre envoyée par le soldat Pascal Lacoste** il y a environ 2 ans : « *Bonjour,*

*Suite au rapport du ministre des Anciens Combattants sur l'UA, beaucoup d'organismes réagissent. Le NPD a demandé à plusieurs témoins intoxiqués à l'uranium d'aller témoigner au Parlement à Ottawa. Personnellement, je vais aller témoigner le 7 Mars à 9H30, tout de suite après une ancienne infirmière de l'armée canadienne qui est elle aussi intoxiquée à l'UA.*

*Bien que le rapport sur l'UA dit qu'il est peu probable que des militaires canadiens soient intoxiqués à l'UA, nous sommes plusieurs à avoir les rapports médicaux qui prouvent notre intoxication et qui souffronst beaucoup des effets de ce poison. La loi du Ministère des Anciens Combattants Canada dit clairement que dans le doute, le Ministère DOIT pencher en FAVEUR des*

demandeurs. Personnellement, j'ai subi beaucoup de tests médicaux durant ces 13 dernières années. J'ai subi 3 évaluations psychiatriques et je n'ai aucune maladie psychosomatique ou psychologique. Les spécialistes médicaux m'ont dit qu'ils ne connaissent pas les effets de l'intoxication à l'uranium, mais qu'ils vont éliminer toutes les autres possibilités. Ils en sont venus à la conclusion que je n'ai aucun problème de santé qui peut expliquer ma condition, que les études sur les effets de l'intoxication à l'UA sont très peu connus donc selon eux, la seule cause probable de ma condition médicale précaire est directement liée à l'intoxication à l'UA. Je crois ici qu'on a un doute raisonnable!

Je me permets de vous mettre le lien de l'Ombudsman des Anciens combattants qui explique sa position: <http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/blog-bloque/post-fra.cfm?186>

Jusqu'en 1995, il y avait une charte de dédommagement pour les vétérans radioactifs. Cette charte a disparu en même temps que nos DT-60. Les DT-60 sont des petites pastilles noires que tous les militaires canadiens devaient avoir à leurs cous en tout temps. Cette pastille servait de témoin pour mesurer le niveau d'irradiation du militaire. Je vous confirme que vers 1995, tous nos DT-60 ont été analysés. Les Forces canadiennes ont la lecture du niveau d'irradiation de tous les militaires en service dans les années 1990. Suite à la lecture de nos DT-60, nous avons eu l'ordre de les remettre à notre chaîne de commandement. Le supérieur qui avait pris la lecture de mon DT-60 m'a remis discrètement mon DT-60 en me disant: garde ça avec toi, ça va te servir un jour et il est parti. J'ai donc mon DT-60 avec moi avec le livret qui dit mon niveau d'irradiation. Ce niveau est le même que tout les autres tests médicaux que j'ai faits. J'ai dépassé la limite acceptable de 61 fois.

Le gouvernement Canadien a une longue histoire de négation au sujet de tout ce qui est nucléaire, chimique et bactériologique. Par exemple, l'eau contaminée de Shanon, l'agent Orange, l'amiante... Ce qui est énervant à mes yeux, c'est que le Gouvernement canadien ait reconnu, après plus de 60 ans de combat, les Vétérans Canadiens radioactifs suite aux essais nucléaires de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Quelle est la différence entre leurs radioactivités et la nôtre? Si vous fouillez un peu, vous allez trouver que les Bases de Valcartier et Longue Pointe ont fait des appels d'offres publiques pour soumissionner pour la décontamination d'entrepôts intoxiqués à l'UA.

Mes efforts ne sont pas mis sur l'aspect que le Canada ait utilisé ou non l'UA. La seule chose que je veux c'est que le Canada arrête de nier même face à l'évidence et que mes frères d'armes et moi soyons reconnus et soignés dans la dignité! Pascal Lacoste, Québec »

J'aimerais revenir à la **Commission canadienne de sûreté nucléaire**, agence de promotion, mais aussi de régulation du nucléaire. La CCSN est redevable non pas au ministère de la Santé, mais au ministère des Ressources naturelles du Canada, un ardent promoteur du nucléaire de l'exportation d'uranium canadien. Ce paradoxe est insoutenable et même dangereux pour notre sécurité.

L'histoire de Lynda Keen est aussi éloquente de cette culture malsaine qui règne autour de l'agence nucléaire canadienne. *« Le gouvernement fédéral a révoqué Linda Keen de sa position de présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en janvier 2008 au milieu de ce qui était perçu comme une crise de santé due à une pénurie d'isotopes (...). La révocation était un cas d'intervention politique directe dans le travail de ce qui est censé être un organisme de réglementation indépendant d'une industrie potentiellement dangereuse. Mais il apparaît aussi que la révocation de Mme Keen a été motivée par une stratégie du gouvernement d'affaiblir la réglementation en matière de sûreté nucléaire ».*(3) Lynda Keen soutient que SNC-Lavalin fut l'instigateur de son renvoi. On parlerait donc d'ingérence politique et économique au sein de l'agence.

Lors des audiences de la CCSN à Mistissini concernant le projet Matoush sur le territoire de la Jamésie et de l'Eeyou Itschee, le président Michael Binder s'est montré infantilisant, condescendant et méprisant à l'égard des centaines d'individus présents. Il a même perdu les pédales et insulté les gens en disant que cela faisait *« Two bloody days that I've been listening to you »*. Il n'y a pas vraiment d'équivalent en français de cette expression faisant référence au sang et à la violence. Au cours de l'audience, le président a refusé de répondre s'il allait considérer l'acceptabilité sociale. Il a simplement rétorqué qu'il ne s'occuperait pas de moratoire au Québec.(4) Pourtant quelques jours après l'annonce du gouvernement provincial de la tenue d'un BAPE sur la filière uranifère, l'agence fédérale a émis un communiqué pour critiquer cette décision.

La CCSN n'est pas neutre, elle est juge et partie. Elle ne considère pas le consentement de la population et se bat bec et ongles s'il y a non-acceptabilité sociale. La démocratie et les droits ancestraux sont évacués de l'agence canadienne et semblent perçus comme une menace. Pourtant le droit de dire *« NON »* et les autochtones font partie intégrante de notre vivre ensemble. Le manque d'indépendance et d'impartialité de la CCSN menacent ma paix et notre paix à toutes et tous.

Il appert que la Commission canadienne de sûreté nucléaire manque de spécialistes et se tourne davantage vers l'industrie pour obtenir ses réponses. Lors d'échanges entre l'ingénieur Michel Duguay, alors coordonnateur au Mouvement sortons le Québec du nucléaire, et le président de la CCSN, Michael Binder; ce dernier devait se référer à l'occasion non pas à ses spécialistes, mais à SNC-Lavalin, qui à cette époque n'était pas encore propriétaire d'Énergie atomique du Canada Ltée. La CCSN se targue de respecter les règles de l'Agence d'énergie atomique internationale et de l'Organisation mondiale de la santé. Pourtant l'AEIA est sous le joug de l'industrie et représente un puissant lobby qui a su museler l'OMS quant aux études des impacts du nucléaire sur la santé humaine(5). Les institutions de régulation; CCSN, AIEA, OMS sont davantage complices de l'industrie que polices. L'état canadien en rajoute en sabrant dans les études scientifiques. Il y a une démission du politique à l'égard de ses responsabilités d'assurer la sécurité du public. Cela ne fait qu'affaiblir l'agence de régulation nucléaire.

Des suites de la catastrophe nucléaire de Fukushima, le gouvernement japonais a commandé une enquête indépendante. La première recommandation du rapport concerne l'indépendance des institutions de régulations nucléaires. Indépendance nécessaire à l'égard des influences politiques et de l'industrie pour assurer la sécurité du public. Le Canada n'a pas encore fait ce ménage et il appert davantage qu'il y a régression. Comment alors assurer la sécurité de la population si les diverses agences de régulations sont contaminées par les jeux d'influences? Les diverses instances de régulations sont-elles indépendantes, impartiales, ont-elles toute l'information et les moyens nécessaires pour assurer une sécurité pleine et entière à l'ensemble de la population? Nous remettons en cause la légitimité de la CCSN pour surveiller la conformité nucléaire « *du berceau au tombeau* ».

Selon moi, l'heure n'est pas de légitimer l' « exploitation uranifère », mais de judiciaireiser les crimes contre l'humanité et de réparer les torts causés aux nombreuses victimes de l'ère nucléaire. L'exploration, l'exploitation, la transformation, la contamination et l'explosion de l'uranium ne sont pas du développement soutenable pour l'humain et la planète.

Selon moi, l'État canadien est un voyou et n'a pas de leçon à donner. Son ombre est radioactive et mortifère. Les institutions de régulations et les entreprises marchent main dans la main dans une logique pécuniaire plutôt que sécuritaire, oligarchique plutôt que démocratique. Dans ce contexte culturel, je ne vois pas comment il peut être envisageable d'exploiter l'uranium de manière sécuritaire. Tel qu'exprimé précédemment, je considère que l'heure n'est pas à l'exploration ou à l'exploitation de l'uranium, mais à la criminalisation et à la réparation.

## **Terres rares**

À Bécancour, une usine de transformation de terres rares est projetée sous peu. Considérant que ces minerais peuvent contenir de l'uranium et autres substances radioactives, comment cela se fait-il que ce projet ne soit pas encore suspendu, en attente du BAPE et d'évaluation scientifique plus sérieuse qu'une Étude environnementale stratégique? Faut-il préciser qu'au-delà des risques reliés à l'exploitation des terres rares et du transport, l'usine de transformation des terres rares sera construite sur les berges du fleuve Saint-Laurent dans une zone densément peuplée ?

## **Conclusion**

Il manque plusieurs maillons à la chaîne de l'uranium pour que les mines soient acceptables.

Tant au niveau scientifique que culturel. Si nos institutions et notre politique sont orientées dans une logique impérialiste et guerrière, au détriment de la sécurité intérieure et de la paix, le BAPE doit en prendre acte. On ne peut pas pelleter l'uranium et se laver les mains des territoires et des humains que son exploitation condamne.

Nous avons arrêté la dernière centrale nucléaire au Québec. Nous ne savons toujours pas comment nous débarrasser des tonnes de déchets radioactifs sur le bord du Saint-Laurent et encore moins comment démanteler le site, le remettre à "pré vert". Le BAPE entourant le projet de stockage temporaire des déchets radioactifs à Gentilly-2 avait d'ailleurs soulevé cette question qui demeure toujours sans réponse. Le déclassement de la centrale manque déjà d'effectifs et de rigueur selon le syndicat des ingénieurs. Cela n'augure rien de bon pour le déclassement d'une mine d'uranium en région plus éloignée. Une mine d'uranium orpheline peut être créatrice de vrais orphelins. C'est un crime! Qui plus est, il est plus facile pour une entreprise et ses actionnaires, une compagnie junior par exemple, de disparaître comparativement à la centrale nucléaire Gentilly-2, qui est la propriété d'Hydro-Québec. Nous désirons sortir la province de l'ère nucléaire. Pourtant, la menace de l'exploitation de l'uranium plane toujours malgré l'opposition de la population. Lorsque les Cris décrètent un moratoire sur l'ensemble de l'Eeyou Itschee; lorsque l'ensemble des nations autochtones du Québec et d'ailleurs, des médecins, des centaines de municipalités, des regroupements et de nombreux humains disent un « NON » catégorique à l'uranium, nous pouvons affirmer qu'il y a non acceptabilité sociale.

« Mamù Mauit uranium », « Together against uranium », « Ensemble contre l'uranium » au-delà des langues et des cultures.

*Sébastien Bois, commissaire des CentricoisEs et des mauricienNEs pour le déclasséement nucléaire*

1) Site de l'Agence internationale d'énergie atomique soulignant l'oublie de la CCSN de césium-137

[http://www.iaea.org/blog/feeds/?p=6603&utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed%3A+iaeaDailyPressReview+\(IAEA+Daily+Press+Review\)](http://www.iaea.org/blog/feeds/?p=6603&utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+iaeaDailyPressReview+(IAEA+Daily+Press+Review))

2) Demande de renseignement, uranium appauvri, parlement du Canada (PDF en pièce jointe)

3) À propos de Linda Keen ( <http://voices-voix.ca/fr/les-faits/profil/linda-keen>)

4) Lien YouTube de Michael Binder se prononçant sur le moratoire au Québec et insultant le public : [https://www.youtube.com/watch?v=4UEW7oFc\\_mo](https://www.youtube.com/watch?v=4UEW7oFc_mo)

5) L'OMS possède une réelle expertise sur Tchernobyl mais est liée par un accord avec l'AIEA en ce qui concerne les communications publiques. Les dommages génétiques causés par Tchernobyl ne peuvent par exemple pas être cités par l'OMS sans consultation de l'AIEA. En 1995, par exemple, les actes d'un colloque organisé par l'OMS réunissant plus de 700 médecins étudiant les effets de la catastrophe de Tchernobyl, ont tout simplement été censurés. Le collectif Independent WHO demande la révision de cet accord (manifestations quotidiennes à Genève depuis le 26 avril 2007). Les explications de l'attitude de l'OMS sont les suivantes :

- Depuis un accord signé en 1959, l'AIEA surveille toutes les recherches sur les risques médicaux entraînés par l'utilisation commerciale de l'énergie nucléaire, en lieu et place des organisations de médecins indépendants.
- L'accord entre l'OMS et l'AIEA de 1959 implique que tous les projets de recherche dont les résultats pourraient limiter la croissance de l'industrie nucléaire ne pourront être menés par l'OMS que si elle « collabore » avec l'AIEA.
- L'accord entre l'OMS et l'AIEA de 1959 implique dans son article 3 que *L'OMS et l'AIEA reconnaissent qu'elles peuvent être appelées à prendre certaines mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents.*



- Pour [André Larivière](#), membre du [Réseau Sortir du nucléaire](#) France, l'AIEA est la seule institution qui dépend directement du [Conseil de sécurité](#). Elle a donc préséance sur l'OMS.

([http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence\\_internationale\\_de\\_l'energie\\_atomique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_internationale_de_l'energie_atomique))